

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 19 Décembre 2014 une note d'information relative à l'émission par CIH Bank d'un emprunt obligataire subordonné.

La souscription est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la Note d'Information.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A Cotée	Tranche B Non cotée	Tranche C Non cotée	Tranche D Cotée	Tranche E Non cotée	Tranche F Non cotée
Plafond	MAD 1 000 000 000	MAD 1 000 000 000	MAD 1 000 000 000	MAD 1 000 000 000	MAD 1 000 000 000	MAD 1 000 000 000
Nombre max. de titres	10 000 Obligations	10 000 Obligations	10 000 Obligations	10 000 Obligations	10 000 Obligations	10 000 Obligations
Valeur nominale	MAD 100 000	MAD 100 000	MAD 100 000	MAD 100 000	MAD 100 000	MAD 100 000
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré
Taux	Fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,49%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,29% et 4,49%	Fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,49% augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,29% et 4,49%	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 2,80% augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,50% et 3,70% pour la première année	Fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,75% augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,75% et 4,95%	Fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,75% augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,75% et 4,95%	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 2,80% augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,70% et 3,90% pour la première année
Prime de risque	Entre 80pbs et 100pbs	Entre 80pbs et 100pbs	Entre 70pbs et 90pbs	Entre 100pbs et 120pbs	Entre 100pbs et 120pbs	Entre 90pbs et 110pbs
Remboursement du principal	In fine	In fine	In fine	In fine	In fine	In fine
Maturité	7 ans	7 ans	7 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Méthode d'allocation	A la Française avec priorité aux tranches D, E et F					

Le montant total adjugé au titre des six tranches ne devra en aucun cas dépasser la somme de 1 milliard (1 000 000 000,00) de dirhams.

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. La note d'information visée par le CDVM est :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- disponible sur demande dans les établissements suivants:
 - Siège social de CIH Bank 187, avenue Hassan II – Casablanca;
 - Siège social de CDG Capital : Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat;
- disponible sur demande dans un délai maximum de 48 h auprès de l'organisme chargé du placement;
- disponible sur le site web du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;
- tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet.

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/052/2014